

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 16 octobre 2019

INFO PRESSE

Les activités du club de plongée Amédée Diving suspendues pour 6 mois

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de retirer temporairement, pour une durée de 6 mois, l'agrément nautique touristique délivré au club de plongée sous-marine Amédée Diving.

Pour rappel, le gouvernement *via* sa direction des Affaires maritimes (DAM), et notamment sa commission d'agrément nautique touristique, est compétent pour agréer les entreprises qui exercent la profession d'entrepreneur de transport et d'activités nautiques à caractère touristique.

Dans ce cadre réglementaire, Amédée Diving est titulaire depuis le 10 février 2009 d'un agrément l'autorisant à exercer son activité professionnelle de plongée sous-marine de loisir.

Dernièrement, les directions des Affaires maritimes (DAM) et de la Jeunesse et des sports (DJS) de la Nouvelle-Calédonie ont été informées par les forces de police en mer de manquements graves et récurrents portant atteinte à la sécurité des pratiquants lors de plongées sous-marines.

Des enquêtes judiciaires ont donc été ouvertes pour :

- mise en danger d'autrui par la violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence ;
- mise en danger de la vie d'autrui par la violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence ;
- blessures involontaires avec incapacité temporaire de travail (ITT) supérieure à 3 mois par la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence.

En réaction à ces signalements, et afin de préserver la sécurité des personnes, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de retirer temporairement l'agrément délivré à l'entreprise et en a notifié son gérant.

Contact presse : *Thierry Canteri, directeur des Affaires maritimes (DAM) : 27 06 91 – 75 52 70*